



**ÉLECTIONS DU 20 OCTOBRE 2011
DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DES CORPS DES EXPERTS TECHNIQUES
DES SERVICES TECHNIQUES**

**Le 20 octobre, vous allez être appelés à élire vos représentants
à la Commission Administrative Paritaire (CAP)
des Experts Techniques des Services Techniques**

Quel est le rôle de la Commission Administrative Paritaire ?

La CAP donne un avis sur les mutations, les détachements, traite des cas disciplinaires et de toutes les questions concernant la vie du corps. C'est une instance paritaire qui intervient directement dans le déroulement de la carrière d'un Expert Technique au sein de laquelle, vos représentants, élus pour un mandat de 3 ans, sont présents pour vous défendre et ont le devoir de vous informer. Par ailleurs, les élus à la CAP ont un rôle important pour effectuer une veille administrative et institutionnelle concernant le corps, surtout pour porter et faire entendre vos revendications auprès de l'administration.

Quel bilan peut-on tirer du dernier mandat ?

Les représentants CGT des Experts Techniques ont combattu les effets négatifs de la réforme « Jacob » instituant une nouvelle grille pour la catégorie C et pour certains un reclassement ralentissant leur carrière. Suite à l'annulation scandaleuse, par l'Administration, de l'examen professionnel exceptionnel spécifique aux ETST, ils ont défendu la nécessité d'abaisser l'ancienneté pour l'examen professionnel d'accès à TSE. L'Administration a donc ramené à 7 ans au lieu de 10 ans, mais de façon dérogatoire pendant 2 ans (2010 et 2011), l'ancienneté requise de services publics, dont 5 ans effectifs dans le corps. Ils ont aussi combattu les effets délétères de la réforme sur la continuité de carrière instaurant la reprise d'ancienneté, qui a conduit à une disparité entre les ETST recrutés avant la réforme et ceux recrutés après. Ils n'ont cessé de revendiquer à la fois une augmentation de recrutement et une augmentation de l'accès à la catégorie B, notamment en exigeant une hausse du taux de promotions.

Par ailleurs, vos représentants CGT ont mis en place une méthode de travail de proximité en vous tenant informé des points traités lors des réunions auxquelles ils ont participé (CAP, Groupe de travail syndicats / administration, ...). De fait, la CAP a pris une importance capitale en étant le lieu de discussions des revendications des ETST dans le souci de faire avancer les revendications de manière constructive. Lorsque ce n'était pas le cas, vos représentants CGT ont toujours pris leurs responsabilités pour défendre les intérêts des Experts Techniques.

Le travail mené lors de ce dernier mandat et celui restant à faire dans la continuité nous amènent à vous proposer une liste, couvrant les deux grades du corps d'ETST et d'ETPST, qui représente la majorité des CETE et de l'IFSTTAR.

Les perspectives pour le prochain mandat

Nous souhaitons, lors de ces prochaines années, continuer de veiller à ce que la CAP joue un vrai rôle, celui d'une instance de concertation en même temps qu'une instance de défense individuelle et collective. Les principales revendications que vos représentants CGT s'engagent à défendre sont les suivantes :

1. La défense des missions, notamment dans les laboratoires régionaux, nécessitant le maintien du corps des ETST dédié au réseau technique ;
2. La défense de la carrière par l'augmentation simultanée des recrutements dans le corps et la promotion dans le futur corps de catégorie B. Les élus combattront la régression imposée par le Nouvel Espace Statutaire de catégorie B qui instaure un grade supplémentaire avant de devenir l'équivalent des actuels TSE ;
3. L'augmentation du ratio promus/promouvables en Expert Technique Principal ;
4. Le maintien de l'ancienneté dans le service public à 7 ans pour se présenter à l'examen professionnel ;
5. L'amélioration du régime indemnitaire, notamment l'augmentation significative du taux de l'ISS.

Pourquoi voter CGT ?

Avec la CGT, vous avez l'assurance d'une présence et d'une continuité revendicative qui ne vous feront jamais défaut. Les représentants CGT, que vous élirez, seront à votre écoute dans nos différents organismes. Ils seront toujours actifs pour appuyer vos revendications et les porter à tous les niveaux administratifs. De plus, la position majoritaire de la CGT au sein du Ministère de l'Écologie du Développement Durable, des Transports et du Logement lui assure des réseaux d'informations indépendants et une expérience rompue à la négociation paritaire à tous les niveaux.

***LE 20 OCTOBRE 2011 VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR LA LISTE PRESENTÉE PAR LA CGT***

Grade d'Expert Technique Principal des Services Techniques

1/ Carlo CAPILLO	CETE Nord-Picardie
2/ Pierre BRISSET	CETE de l'Ouest
3/ Christophe DOMAS	CETE Lyon
4/ Jérôme CARRIAT	IFSTTAR Paris

Grade d'Expert Technique des Services Techniques

1/ Claude THIBAUT	CETE de l'Ouest
2/ Éric CONSOLE	CETE Méditerranée
3/ Jean-Xavier CALIARI	CETE du Sud-Ouest
4/ Loïc DANET	CETE Normandie-Centre